



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2022

Soixante-seizième session

Point 150 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 juin 2022

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/76/874, par. 21)]

76/278. Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [69/307](#) du 25 juin 2015 et ses résolutions ultérieures relatives au financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont la plus récente est la résolution [75/294](#) du 30 juin 2021,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#), [70/286](#) du 17 juin 2016, et [76/274](#) du 29 juin 2022, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend note* des rapports du Secrétaire général ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

¹ [A/76/548](#) et [A/76/685](#).

² [A/76/760/Add.6](#).



Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

6. *Approuve* un montant de 43 122 200 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

7. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 seront financées comme suit :

a) le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 1 302 100 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

b) un montant de 39 679 000 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

c) un montant de 2 141 100 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2023 ;

d) le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 4 423 000 dollars, qui représente le montant de 4 242 800 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 auquel s'ajoute le montant de 180 200 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

8. *Décide* d'examiner à sa soixante-dix-septième session la question du financement du Centre de services régional.

89^e séance plénière
29 juin 2022

³ A/76/548.